

APPEL À PROPOSITIONS

RÉSEAU CANADIEN DES CENTRES DE DONNÉES DE RECHERCHE ET JUSTICE CANADA

Date limite de dépôt des propositions : 15 mai 2023

Soumettre les propositions au moyen du formulaire en ligne.

1. Contexte et objectif

En 2021, dans le cadre d'une initiative gouvernementale plus vaste visant à améliorer les fonds de données, le ministère de la Justice Canada et Statistique Canada ont reçu des financements pour moderniser les données sur la justice. Appelée l'[Initiative de modernisation des données de la justice](#), l'objectif est de renforcer la collecte et l'utilisation des données ventilées afin de réduire la surreprésentation des peuples autochtones et des groupes racialisés dans le système de justice pénale.

À l'appui de cette initiative, le Réseau canadien des Centres de données de recherche (RCCDR) et Justice Canada ont travaillé de concert pour identifier des domaines de recherche qui bénéficieraient de l'accès aux données et de l'expertise du RCCDR. Les thèmes suivants sont d'un intérêt particulier, notamment lorsqu'ils recoupent l'implication dans la justice pénale et les identités autochtones et racialisées (voir l'annexe A pour plus de renseignements) :

- Effets des expériences vécues dans l'enfance (par exemple, des expériences en tant que victimes ou témoins dans ou expérience dans ou avec le système de protection de l'enfance)
- Marchés du travail, situation d'emploi et mesures de la pauvreté (par exemple, logement, sécurité alimentaire)
- Niveau de scolarité
- Victimisation
- Facteurs extérieurs (caractéristiques au niveau du voisinage)

Le RCCDR et Justice Canada lancent cet appel à propositions pour des projets de recherche qui utilisent les abondantes microdonnées disponibles par le biais du programme des Centres de données de recherche (CDR) pour produire des rapports de recherche sur les thèmes prioritaires énumérés ci-dessus afin de soutenir les activités de Justice Canada fondées sur des données probantes. Le financement de cinq projets au maximum, à raison de 25 000 \$ chacun, est disponible pour tout ensemble de projets n'excédant pas 123 000 \$.

Toute propriété intellectuelle résultant des recherches menées restera détenue par les chercheurs et/ou leur institution de recherche, conformément à la politique institutionnelle applicable en matière de propriété intellectuelle. Les chercheurs sont invités à publier leurs résultats de recherche dans des revues scientifiques en libre accès afin qu'ils soient accessibles gratuitement aux professionnels du domaine ainsi qu'aux membres du public. Il sera demandé aux chercheurs de faire mention du soutien financier de Justice Canada dans toute publication et d'autoriser Justice Canada à développer des outils de diffusion des connaissances (tels que des infographies et des résumés de recherche) sur la base des résultats des enquêtes. L'acceptation de chaque projet sera soumise à la condition que tous ses concepteurs accordent une licence non exclusive, libre de redevances, permanente et incessible permettant à Justice Canada d'utiliser, de reproduire et de traduire tous les travaux produits dans le cadre du présent projet à des fins de recherche, de diffusion des connaissances et pour la création de produits comme des livres blancs.

2. Précisions sur les propositions

Les chercheurs souhaitant entreprendre des travaux de recherche et d'analyse sur une question liée au thème sélectionné sont invités à soumettre des propositions. Le budget maximum d'un projet est plafonné à 25 000 \$.

Chaque proposition doit comporter :

- (a) Le modèle de proposition de CDR dûment rempli (téléchargeable [ici](#))
- (b) Une déclaration de pertinence politique complétée (voir l'annexe B pour plus de renseignements)
- (c) Une estimation des dépenses liées au projet (voir l'annexe B pour plus de renseignements)
- (d) Les candidats étudiants diplômés doivent également joindre [une lettre d'appui](#) d'un membre du corps enseignant qui participera à l'élaboration et au suivi du projet, y compris, mais sans s'y limiter, à la révision de toute copie préliminaire avant la soumission du projet.

Aucun renseignement personnel ne doit figurer dans la proposition pour garantir un processus de sélection équitable.

Soumettez vos propositions [sur le site web du RCCDR](#)

3. Sélection des propositions

Les propositions retenues porteront sur l'un des thèmes de recherche décrits ci-dessus (voir l'annexe A pour plus de renseignements). Les chances de financement ne dépendront pas du thème choisi; chaque thème sera jugé d'importance égale. Il est important que les chercheurs doivent énoncer clairement la (les) question(s) de recherche qu'ils souhaitent explorer dans le cadre du thème choisi. La sélection sera effectuée par un comité composé de chercheurs universitaires et de fonctionnaires de Justice Canada. Les critères d'évaluation sont présentés dans le tableau ci-dessous. Veuillez noter que la priorité peut être accordé aux propositions qui examinent spécifiquement l'intersection entre les thèmes énumérés à l'annexe A, l'implication dans la justice pénale et les identités autochtones et racialisées.

Critères d'évaluation	Description	Pondération
Question(s) de recherche proposée(s)	Justification et objectifs de la (des) question(s) de recherche et apport à la littérature de recherche/politique.	30 %
Données et méthodologie	Adéquation des données et de la méthodologie à l'étude et à l'analyse de la (des) question(s) de recherche proposée(s).	30 %
Approche intersectionnelle de la question de recherche	Articulation claire de l'approche intersectionnelle adoptée. ¹	20 %
Implications politiques	Pertinence de la recherche proposée pour contribuer aux activités de Justice Canada	20 %

¹ Voici par exemple la définition de cette notion proposée sur [le site web du CRSJ](#) : « L'intersectionnalité est un cadre théorique élaboré par la professeure Kimberlé Crenshaw en 1989, dans un article intitulé "Demarginalizing the Intersection of Race and Sex: A Black Feminist Critique of Antidiscrimination Doctrine, Feminist Theory and Antiracist Politics", publié dans *The University of Chicago Legal Forum*. Elle y explique comment les femmes afro-américaines font l'objet de discrimination et de préjugés en raison à la fois de leur sexe et de leur race. Cette approche ou cet angle d'analyse est une pratique exemplaire et aide les chercheurs à mieux comprendre et à surmonter les multiples obstacles et préjugés auxquels font face les personnes présentant des facteurs identitaires sociaux intersectionnels, tels que la race, le genre, la sexualité et la classe. L'adoption d'une approche intersectionnelle dans l'élaboration de politiques et de projets de recherche permet de mieux cerner et de mieux surmonter les obstacles d'ordre systémique. »

4 Échéances, livrables et versement des fonds

Échéances	Livrables	Versement des fonds
15 mai 2023	Dépôt des propositions	s.o.
30 juin 2023	Annonce de la sélection et signature de l'entente de financement	40 %
30 décembre 2024	Document de synthèse et présentation des principaux résultats (annexe C)	30 %
30 juin 2025	Document de travail ou préimpression d'un article de revue (annexe C)	30 %

Les questions concernant les fichiers de données de Statistique Canada peuvent être adressées à l'analyste de votre Centre de données de recherche local.

Toute question concernant le RCCDR, la présente offre de financement ou le processus de demande doit être adressée à grant.gibson@crdcn.ca.

ANNEXE A : PRÉCISIONS SUR LES THÈMES DE RECHERCHE

Les candidats ne sont pas tenus de se limiter à ces thèmes de recherche, mais doivent savoir que la convergence d'une proposition avec ces sujets d'intérêt fait partie des critères de sélection.

L'appel à propositions se concentre sur les déterminants sociaux de l'implication dans le système de justice pénale et sur les effets potentiels que des interventions pourraient avoir sur l'amélioration du bien-être des individus et de la communauté et/ou sur la réduction de la criminalisation. L'objectif de cette recherche étant de soutenir les efforts pour remédier à la surreprésentation des peuples autochtones et d'autres groupes racialisés dans le système de justice pénale, les projets financés doivent adopter une approche intersectionnelle, en mettant l'accent sur ces populations.

Un objectif secondaire de cette recherche est d'aider à paramétrer un modèle de simulation des flux d'entrées et de sorties du système de justice pénale que Statistique Canada et Justice Canada sont en train de développer. Cet outil est conçu pour permettre d'estimer les effets potentiels des politiques, des programmes et de la législation sur la surreprésentation des groupes autochtones et des groupes racialisés dans le système de justice pénale. Les études qui peuvent démontrer statistiquement l'effet des caractéristiques ou des interventions (grâce à des mesures standard de l'ampleur de l'effet), ainsi qu'une discussion méthodologique sur l'utilisation de ces études dans des modèles de simulation, sur l'implication dans le système de justice pénale pourraient être prioritaires.

Les recherches portant sur les domaines thématiques suivants seront prioritaires :

- Effets des expériences vécues dans l'enfance (par exemple, des expériences en tant que victimes ou témoins dans ou expérience dans ou avec le système de protection de l'enfance)
- Marchés du travail, situation d'emploi et mesures de la pauvreté (par exemple, logement, sécurité alimentaire)
- Niveau de scolarité

- Victimisation
- Facteurs extérieurs (caractéristiques au niveau du voisinage)

Il est possible de proposer ou d'aborder d'autres sujets, et les propositions exceptionnelles qui ne se concentreraient pas sur les thèmes prioritaires seront tout de même prises en considération.

Tenez compte des éléments suivants en élaborant votre proposition :

- Les projets proposés ne doivent pas nécessairement avoir une portée nationale mais, dans le cas contraire, il convient de décrire les éventuelles limites de leur validité externe.
- Les propositions qui peuvent distinguer effets directs et indirects des caractéristiques étudiées seront priorisées.
- Les chercheurs doivent indiquer clairement quel résultat ils étudient. Les propositions portant sur plusieurs types de contacts avec le système judiciaire seront priorisées.
- Les chercheurs disposant de données contextuelles à utiliser avec les microdonnées des CDR doivent en démontrer la valeur dans leur plan de recherche.

ANNEXE B : PRÉCISIONS SUR LA DEMANDE

Outre la proposition de CDR dûment rempli, une déclaration de pertinence politique et des renseignements sur les coûts liés au projet doivent être fournis, comme précisé ci-dessous.

Déclaration de pertinence pour les politiques (2 pages maximum)

La déclaration de pertinence pour les politiques doit répondre aux questions suivantes :

- Quelle est la question ou le point de mire en matière de politiques ?
- Quelles modifications ont été apportées, le cas échéant, à ces politiques depuis leur mise en place ?
- Quelles recherches (universitaires et autres) ont été consacrées à ce sujet et aux modifications apportées à ces politiques ?
- Quels aménagements de ces politiques pourraient être recommandés sur la base de vos conclusions ?
- Comment les données que vous prévoyez utiliser peuvent-elles alimenter une recherche sur les politiques avec une optique intersectionnelle ?

Dépenses liées au projet

Veuillez remplir le tableau ci-dessous pour décrire les dépenses prévues pour les indemnités, le travail des étudiants, les déplacements et les publications. Les chercheurs peuvent consacrer une partie des fonds à la publication de leurs travaux dans la revue de leur choix, mais il serait préférable qu'une préimpression soit publiée et accessible gratuitement. Il n'est pas nécessaire que le budget présenté ci-dessous soit détaillé; un résumé des ressources que vous prévoyez utiliser au cours du projet suffit. Veuillez ajouter des lignes pour les catégories qui ne figurent pas dans le tableau ci-dessous, en sachant que les dépenses pour des biens durables (comme des ordinateurs ou du mobilier) ne sont pas admissibles.

Catégories	Précisions	Montants
Chercheur(s) étudiant(s) diplômé(s)		
Indemnité/libération de cours des professeurs		
Frais de conférence et/ou de voyage		
Préparation de la préimpression ou publication en libre accès		
Autre		
Frais indirects pour l'établissement d'attache du candidat ²		
Total		[Max. 25 000 \$]

² Cette offre de financement autorise des frais indirects pour l'établissement d'attache du candidat. Le CRDCN recommande de ne pas dépasser 5 %, car la charge administrative pour l'établissement d'attache du demandeur est minime (liée uniquement au transfert de fonds). La charge administrative liée à la production de rapports sur les activités de recherche sera assumée par le RCCDR.

ANNEXE C : PRÉCISIONS SUR LES LIVRABLES

Les chercheurs dont les projets sont financés devront présenter un webinaire d'une heure, soumettre une synthèse de trois pages de leurs résultats de recherche et un document de travail ou une préimpression d'un article de revue, comme spécifié ci-dessous.

I. Principaux résultats à ce jour – document

Les chercheurs fourniront au RCCDR et à Justice Canada un document de synthèse intitulé « Principaux résultats à ce jour ». Ce document d'environ 3-4 pages doit comporter une introduction, une présentation des méthodes et une synthèse des résultats d'analyse.³ Le RCCDR et Justice Canada se réservent le droit d'émettre des commentaires et des suggestions sur ce document, que les chercheurs prendront en considération et dont ils discuteront avec le RCCDR et Justice Canada. Les chercheurs qui ont recours à des données sur les Premières Nations, les Inuits ou les Métis sont invités à consulter le document de référence du RCCDR sur l'utilisation de ces données.⁴ Les modifications convenues entre les chercheurs, le RCCDR et Justice Canada seront apportées. Les chercheurs fourniront également une synthèse des résultats de la recherche sous forme de présentation lors d'un événement organisé par Justice Canada et/ou le RCCDR.

Avant de recevoir des fonds pour le projet, le(s) chercheur(s) devra(ont) signer un contrat de licence qui accorde à Justice Canada des droits de licence supplémentaires concernant exclusivement le document de synthèse « Principaux résultats à ce jour ». En plus des droits accordés sur tous les travaux réalisés dans le cadre du présent projet, les chercheurs accorderont une licence non exclusive, libre de redevances, perpétuelle et in cessible à Justice Canada pour publier et autoriser la reproduction du document de synthèse de la recherche et sa diffusion au public par voie de télécommunications.

Le(s) chercheur(s) s'engage(nt) *également à s'abstenir de toute publication imprimée ou en ligne liée à cette recherche pendant une période de six mois* après la remise à Justice Canada du document « Principaux résultats à ce jour ».

II. Principaux résultats à ce jour – présentation

Les chercheurs produiront une synthèse des résultats de la recherche sous forme de présentation lors d'un événement organisé par Justice Canada ou par le RCCDR.

III. Document de travail et/ou préimpression d'un article de revue

Avant de finaliser un document de travail ou un article de revue, les chercheurs sont encouragés à solliciter les commentaires de Justice Canada, par l'intermédiaire du RCCDR, sur l'ébauche du document ou de l'article. Les chercheurs fourniront au RCCDR et à Justice Canada la version finale de tout document de travail ou une copie préimprimée de tout article de recherche rédigé et/ou soumis pour publication dans une revue de recherche.

³ Les résultats d'analyse peuvent et devraient être développés dans le document de travail final et/ou la copie préimprimée d'un article de recherche. Il faut que ces résultats reflètent et éventuellement approfondissent ceux qui sont présentés dans le document « Principaux résultats à ce jour ».

⁴ Adressez-vous à johanne.provencal@crdcn.ca ou à grant.gibson@crdcn.ca pour obtenir une copie de ce document de référence.